**Obsolescence programmée : vos appareils condamnés à mort ?**

02/2011

**Obsolescence programmée** : un terme un peu rébarbatif  qui  pourtant concerne chacun d’entre nous, ou tout du moins nos appareils électriques et électroniques en priorité.

**L’obsolescence programmée : définition**



L’obsolescence programmée ou planifiée est le processus par lequel un bien devient obsolète pour un utilisateur donné, parce que l’objet en question n’est plus à la mode ou qu’il n’est plus utilisable.  En clair, **certains produits sont prévus pour ne plus fonctionner** ou être passés de mode après un certain temps d’utilisation afin de forcer le consommateur à les remplacer. Cette technique est particulièrement utilisée par les constructeurs d’appareils électroniques (ordinateurs, téléphones, consoles, etc.) et électroménagers.

Sa signification ? Une stratégie planifiée dès la conception du produit qui consiste à **diminuer sa durée de vie ou d’attractivité**, en créant en permanence chez le consommateur le besoin de le remplacer par un nouveau… Effrayant.

**Obsolescence programmée : la panne qui tombe à pic…**



Les plus jeunes n’en ont peut-être pas conscience mais nos appareils High Tech et électroménagers ont en moyenne une **durée de vie de plus en plus courte**, soit parce qu’ils ont rendu l’âme sans crier gare, soit parce qu’ils ne sont plus tendance, mis ainsi à la « retraite » prématurément pour être remplacés par de nouvelles innovations.

Pour être plus clair, vos appareils seraient fabriqués pour ne plus fonctionner ou être passés de mode après un certain temps d’utilisation. C’est ce que l’on appelle l’obsolescence programmée, pour ne pas dire la condamnation à mort de vos produits…

**La durée de vie de vos appareils**

Selon *Que Choisir*, la **durée de vie moyenne** des appareils électroménagers courants serait aujourd’hui en moyenne **de 6 à 8 ou 9 ans contre 10 à 12 ans** auparavant. Par exemple\* :

* un ordinateur portable aurait une durée de vie comprise entre 5 et 8 ans,
* une télévision de 8 ans,
* un téléphone portable de 4 ans,
* un réfrigérateur de 10 ans

D’autres produits sont connus pour faire l’objet d’une conception prévoyant leur obsolescence programmée : les **bas nylons** inventés en 1940, les **imprimantes** qu’il vaut mieux jeter aujourd’hui plutôt que réparer, et bien sûr les iPod, **iPhone** et iPad qui ne durent jamais 10 ans ….\* Source United nations environment programme (UNEP), 2009.

**De quand date l’obsolescence programmée ?**

Des années 1920 et de la grande crise de 29.
Fin 1924 à Gèneve **un cartel**, Pheobus SA, a été fondé par les grands fabricants d’ampoules des pays industrialisés, dont Philips, General Electric et Osram. Leur but : contenir la durée de vie des ampoules à incandescence à 1.000 heures. Le cartel avait agrégé les statistiques de durée de vie moyenne des ampoules et décidé d’infliger des amendes aux industriels dont les ampoules avaient une durée de vie de plus de 1.500 heures. Leur stratégie fut très efficace car la durée de vie moyenne des ampoules qui était 2.500 heures en 1924, était tombé à moins de 1.500 heures 2 ans plus tard avant d’atteindre 1.000 heures.
En 1942, l’alliance pour l’obsolescence est découverte et le Gouvernement américain.   General Electric et d’autres fabricants sont traînés en justice sur le motif d’entente sur les prix, de concurrence déloyale et de  limitation de la durée des ampoules. En 1953, General Electric et ses complices sont condamnés à lever ces restrictions. Dans les faits rien ne bouge et la durée de vie des ampoules ne remonte pas. Pourtant, dans les années qui suivirent, plusieurs brevets visant à créer des ampoules d’une durée « à vie » furent déposé, dont un filament longue durée capable de durer 100.000 heures. Il n’a jamais été commercialisé. Lors de la Grande Dépression de 29, aux Etats-Unis, Bernard London dans un livre intitulé « La Nouvelle prospérité » fit une proposition visant à donner plus de débouchés aux industriels : limiter légalement la durée de vie des biens de consommation. L’« d’obsolescence programmée » était née.

**Obsolescence programmée : le mieux est l’ennemi du bien…**

L’obsolescence programmée est ainsi de 2 types : l’obsolescence technologique ou psychologique.

**L’obsolescence programmée technologique :**



Elle concerne les méthodes techniques pour **avancer la fin de vie d’un appareil** (la panne programmée…). Cela passe par notamment par :

* des produits **« low cost » mais moins solides** à l’achat,
* des **produits irréparables** (pièces de rechange indisponibles ou très coûteuses, produits indémontables…),
* ou encore **sophistications et des innovations technologiques attractives mais moins résistantes**.

Seuls **44% des appareils électroniques** qui tombent en panne seraient ainsi réparés selon une étude de l’ADEME (2007).

**High Tech : l’innovation irresponsable ?**

L’obsolescence programée des iPad, iPhone, écrans plats dernier cri… est bien connue. Ce sont des produits très à la mode mais peu durables au regard de leur conception et de leur prix, toujours très élevé.



**L’iPad d’Apple** a par exemple une batterie directement moulée dans le plastique qui ne peut donc être démontée et remplacée ([en savoir plus](http://www.consoglobe.com/ipad-ecolo-trop-3923-cg)). Il en va d’ailleurs de même pour certaines pièces d’ appareils comme les chauffe-eau…. L’iPad 5 a déclenché la colère des consommateurs en offrant un connecteur non compatible avec les modèles précédents : [iphone 5, piège à c… pour l’écologie et le consommateur…](http://www.consoglobe.com/iphone-5-piege-a-c-pour-ecologie-et-consommateur-cg)

Quant aux **écrans plats**, on oublie un peu vite que leur durée de vite est 2 fois moins longue que celle d’une bonne vieille télé à tube cathodique ([en savoir plus](http://www.consoglobe.com/de-2954_ecran-plasma-vs-ecran-lcd.html)).

**L’obsolescence programmée psychologique ( ou esthétique)**

Elle concerne les méthodes pour **inciter le consommateur à se séparer d’un produit avant même qu’il soit hors d’usage**… histoire d’en acheter un nouveau, avec un look plus « fun », des fonctionnalités (et des euros) en plus. Par exemple acheter l’Iphone 4 alors que vous avez acheté l’Iphone 3 il y a moins d’un an…

A titre d’exemple les **téléphones portables** sont changés en moyenne tous les 20 mois, alors qu’il fonctionnent encore, leur durée de vie étant de 4 ans en moyenne.

Outre les appareils électriques ou électroniques, **le textile** est particulièrement concernée par cette obsolescence programmée *esthétique*, avec une mode qui évolue de plus en plus rapidement, créée de toutes pièces par des opérations marketing et campagnes publicitaires…

**Obsolescence programmée : des solutions pour agir**

Comment contrer cette obsolescence programmée, comment éviter ce gaspillage de ressources naturelles et d’énergie?  Tout simplement en prolongeant la vie de vos appareils. Pas si simple nous diriez-vous… mais pas mission impossible non plus.



**La qualité avant la quantité :**

Choisissez vos appareils **en fonction de leur qualité** et évitez ceux à très bas coût.

Sur long terme, choisir un appareil certes plus cher mais de meilleure qualité est plus rentable que l’achat d’un appareil premier de premier prix avec une durée de vie écourtée.

**Le partage, la location, le don… entre voisins !**

Tondeuse à gazon, perceuse, appareil à raclette… des appareils que vous et vos voisins n’utilisaient a priori pas tout au long de l’année… Pourquoi alors ne pas [**les louer**](http://www.consoglobe.com/utilise-troc-location-outils-bricolage-2978-cg) au lieu de les acheter, ne pas **les partager** au lieu d’en acheter chacun de votre côté…

Il en va de même pour des appareils électroménagers, tels que les machines à laver, qui peuvent être **partager dans des espaces communs,** notamment pour ceux qui habitent en immeuble.

De même, pour les objets et biens dont vous n’avez plus usage, **donnez-les au lieu de les jeter**, que ce soit via des [services entre particuliers](http://donne.consoglobe.com/) ou à des associations caritatives. Qu’ils soient hors d’usage ou non, ils trouveront toujours preneurs.

**Le reconditionnement de vos appareils**

Des organismes comme Emmaüs ou Envie peuvent reconditionner, puis parfois revendre vos ordinateurs, téléphones, réfrigérateurs, etc. qui ne vous conviennent plus. En savoir plus :

* [Mobiles recyclés: un appel à l’éco-citoyenneté](http://www.consoglobe.com/mobiles-recycles-appel-eco-citoyennete-3303-cg)
* [L’ordinateur reconditionné, une revalorisation durable!](http://www.consoglobe.com/zp-3436-ordinateur-reconditionne-revalorisation-durable.html)

**Pensez au verbe réparer avant le verbe jeter**

Il existe de nombreux artisans spécialisés et/ou de seconde main, capables de réparer à peu près n’importe quel objet. Exemple sur consoGlobe avec le [parapluie](http://www.consoglobe.com/parapluies-pepin-environnement-2309-cg).

A lire :  le [rapport sur **l’obsolescence programmée**](http://www.cniid.org/espace_telechargement/actualite/201009_rapport_OP_AdT_Cniid.pdf) publié par **Les** **Amis de la Terre France** et le **Cniid** (Centre national d’information indépendante sur les déchets), septembre 2010.